

Rapport annuel 2019-2020



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec



Table des matières

3

Mot de la présidente

4

Mot de la directrice générale

5

Faits saillants

L'année en bref

6

L'AAPPQ

Des firmes d'architecture solides, au cœur de la qualité de notre cadre bâti

7

En chiffres

8

Une équipe engagée

10

Améliorer les conditions de pratique et d'octroi de contrats

Agir sur le cadre législatif

11

Collaborer avec les donneurs d'ouvrage

14

Positionner et promouvoir les firmes d'architecture

Porter la voix des membres sur les grands enjeux du secteur

16

Promouvoir les membres et leurs expertises

17

Accompagner les membres dans leur pratique et l'entrepreneuriat

Formations et conférences

18

Accompagnement et outils

19

Avantages négociés

20

Vie associative et finances



Mot de la présidente

Rapide, de qualité et bon marché ?

L'actualité nous le montre tous les jours : il est urgent d'agir pour moderniser nos bâtiments et infrastructures publiques.

Il est urgent de rénover et de construire de nouvelles écoles.

Il est urgent de bâtir des maisons des aînés et des maisons alternatives.

Il est urgent de créer de nouvelles places dans les hôpitaux.

Il est urgent de développer de nouvelles infrastructures de transport public.

Il est en fait urgent de rattraper le manque d'investissements dans les infrastructures publiques des 30 dernières années.

La nécessité de compenser ce retard s'est amorcée il y a quelques années, pour s'intensifier avec le contexte de pandémie que nous connaissons aujourd'hui. Avec la multitude des projets publics et privés qui ont été lancés, l'industrie de la construction a connu une effervescence, voire une surchauffe, qui laissait entrevoir une augmentation des coûts de construction et des difficultés liées au manque de main-d'œuvre. Le gouvernement s'en est inquiété et l'AAPPQ a d'ailleurs été consultée à deux reprises sur ces sujets, pour proposer des solutions à cette problématique, notamment en positionnant les bureaux d'architectes dans leur rôle de premier plan et en insistant sur une juste rémunération de leurs services. Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur avait rencontré l'AAPPQ au sujet du vaste plan de rénovation et de construction de bâtiments scolaires en 2019, et le Conseil du trésor avait également sondé l'industrie à l'hiver 2020, juste avant que les incertitudes liées à la pandémie viennent modifier la donne. Ces sujets ont également été au cœur du projet de Loi n° 61 sur l'accélération de projets d'infrastructure publique pour contribuer à la relance de l'économie, et auquel l'AAPPQ a réagi, avant qu'il ne soit retiré.

Lors de ces différentes consultations, il a beaucoup été question de processus, d'argent et d'échéancier, mais beaucoup moins de qualité et de durabilité. L'équation à résoudre est complexe : comment construire et rénover vite et bien, en respectant la capacité de payer des québécois.es. Tous les gestionnaires de projets vous le diront : si la priorité est de raccourcir les délais, il faut accepter de payer le juste prix pour maintenir un niveau acceptable et souhaitable de qualité. Certes, il est possible d'agir pour limiter les conséquences négatives de

l'accélération de certains projets, et l'AAPPQ a fait des recommandations en ce sens. Une des solutions repose sur une meilleure planification, en misant sur les phases en amont des projets – dont la programmation et la conception – pour limiter les changements très coûteux en cours de réalisation des projets. Les architectes doivent donc être considérés, plus que jamais, comme des partenaires-conseils des donneurs d'ordre publics, car ils sont à même de concevoir les ouvrages, les optimiser et proposer des solutions innovantes, en fonction notamment du contexte de marché des entreprises de construction. Il faut s'appuyer sur leurs expertises, reconnaître la valeur de leurs services et l'importance de leur rôle dans l'écosystème de la construction. Rappelons que la conception représente 1 à 2 % du coût global d'un bâtiment sur l'ensemble de son cycle de vie, mais que c'est à ces étapes que se définissent les éléments qui auront des conséquences sur les coûts de construction d'une part, mais aussi sur les frais d'exploitation et d'entretien, et sur les mesures à prendre pour réduire au minimum l'empreinte écologique d'un bâtiment. Il n'est donc pas rentable socialement de faire de maigres économies dans les étapes de conception.

Tous ces projets vont contribuer à redéfinir notre patrimoine bâti pour les 50 à 100 prochaines années. L'enjeu de la qualité architecturale de ces ouvrages est, plus que jamais, une question de premier plan au même titre que les échéanciers et les budgets.

L'AAPPQ va donc continuer ses représentations auprès des pouvoirs publics, des donneurs d'ouvrage et des intervenants de l'industrie de la construction, pour que la qualité et la durabilité soient une priorité, malgré le contexte compliqué dans lequel nous évoluons tous. Nous allons également poursuivre nos actions pour promouvoir, positionner et améliorer les conditions de travail des firmes d'architecture, afin de répondre à nos objectifs stratégiques 2019-2022.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des membres du conseil d'administration et des comités de travail pour leur engagement bénévole et leur participation à des échanges toujours enrichissants et constructifs dans la poursuite de notre mission. Je remercie aussi toute notre belle équipe de direction et ses employés à la permanence pour leur implication et leur professionnalisme.

Anne Carrier, architecte, MOAQ, FIRAC
Présidente

Mot de la directrice générale

Collaborer pour mieux vous représenter



Il y a un an, presque jour pour jour, l'AAPPQ proposait à ses membres des conférences autour du thème *Planifier et gérer la croissance de sa firme*, en marge de son assemblée générale. On y parlait d'effervescence de l'industrie de la construction, d'enjeux de pénurie de main-d'œuvre, de défis liés à une croissance rapide... Pierre Cléroux, économiste en chef à la Banque de développement du Canada, nous partageait un portrait optimiste de la croissance des PME au Québec, notamment pour les firmes d'architecture. Ses prévisions mentionnaient une réserve qu'il considérait a priori peu probable : celle d'une crise majeure mondiale liée à un conflit ou à un événement imprévisible. Quelques mois plus tard, le monde affrontait une pandémie mondiale avec les conséquences que nous découvrons de semaine en semaine.

À l'image des bureaux d'architectes, l'AAPPQ s'est adaptée à ce contexte mouvant et incertain, en ajustant ses actions de façon à prioriser l'accompagnement de ses membres. Au plus fort de la crise, l'Association a été proactive et à l'écoute des préoccupations des membres pour les orienter vers les ressources disponibles, les conseiller et les informer face à la situation qui engendrait beaucoup d'incertitudes pour les chefs d'entreprises. Vous le verrez dans les pages qui suivent, l'AAPPQ a posé de nombreuses actions pour accompagner ses membres (webinaires, sondages, communications régulières sur les mesures gouvernementales et les aides aux entreprises, etc.).

La deuxième priorité de l'AAPPQ pendant cette période : que l'industrie de la construction soit une des premières à reprendre ses activités, dans le respect des mesures d'hygiène, afin de limiter les conséquences économiques sur les firmes d'architecture. Pour cela, la collaboration avec les autres intervenants de l'industrie a été déterminante et gagnante. L'AAPPQ, avec les représentants des ingénieurs, des entrepreneurs généraux et spécialisés, des manufacturiers ou des fabricants de matériaux, regroupés au sein du Forum d'initiative stratégique pour l'industrie de la construction (FISIC), ont coordonné leurs actions pour démontrer au gouvernement que l'industrie était capable de se mobiliser pour une reprise sécuritaire de l'ensemble du secteur, permettant de positionner les entreprises – dont les firmes d'architecture – comme des piliers de l'économie.

Ce résultat a été possible grâce au travail initié depuis plusieurs années par l'AAPPQ, visant à tisser une toile serrée et solide avec l'ensemble des interlocuteurs qui gravitent autour de la pratique privée de l'architecture, afin que la voix des architectes participe aux débats sur les enjeux du secteur. Que ce soit avec les ministères et décideurs politiques, avec les donneurs d'ordre, avec les intervenants de l'industrie ou avec les représentants des acteurs économiques, c'est en étant assis autour de mêmes tables et en échangeant régulièrement avec tous ces collaborateurs que nous les sensibilisons aux réalités auxquelles les bureaux d'architectes font face. La tâche est immense car les intervenants sont multiples, mais elle est nécessaire. Elle est d'autant plus indispensable que notre secteur connaît de profondes mutations provoquées par la transformation numérique et les firmes d'architectes doivent s'y adapter pour saisir les nouvelles opportunités qui s'offrent à elles.

Enfin, ce travail de collaboration et de représentation est nécessaire pour favoriser une compréhension mutuelle des rôles et responsabilités de chacun des intervenants de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie. C'est en nous attachant à mieux faire connaître leur valeur ajoutée des architectes, au-delà des clichés, des a priori et du jargon propre au secteur et en promouvant la diversité qui composent les interventions des firmes d'architecture pour répondre aux besoins de la société, que l'AAPPQ consolidera son influence. C'est pourquoi, dans son plan stratégique 2019-2022, l'Association mise sur le développement et le déploiement d'un plan de promotion et de communication ambitieux au cours des prochaines années.

Ce travail intensif de collaboration, de représentation et de communication, nous ne pourrions pas le faire sans les efforts et l'implication des bénévoles du conseil d'administration et des porte-paroles, et le soutien de l'équipe permanente : je tiens à les remercier pour leur engagement continu au cours des mois difficiles que nous venons de traverser.

Lyne Parent
Directrice générale

Faits saillants

L'année en bref

Améliorer les conditions de pratique et d'octroi de contrats

1

nouvelle Loi sur les architectes

qui reflète plus adéquatement la pratique des architectes et qui intègre les principales modifications proposées par l'AAPPQ.

1

projet de loi n°61 commenté et retiré

pour lequel l'AAPPQ a plaidé que l'accélération des projets publics ne doit pas se faire au détriment de la qualité et de la durabilité.

3

groupes de travail avec la SQI

une table de concertation et deux ateliers sur la négociation des honoraires, dont un spécifique pour les projets réalisés en BIM.

1

nouveau programme

AccèsLogis dont les changements intègrent plusieurs revendications de l'AAPPQ visant notamment à faire reconnaître les services d'avant-projet.

Positionner et promouvoir les firmes d'architecture

7

rencontres du FISIC

(Forum d'initiative stratégique pour l'industrie de la construction) dont l'AAPPQ est membre et qui a été très important pour coordonner les actions de l'industrie de la construction dans le contexte de crise de la pandémie.

28

firmes inscrites à l'IQC 4.0

pour la réalisation de diagnostics numériques et de plans de déploiement BIM.

4

interventions faites par l'AAPPQ dans des conférences pour présenter l'étude sur l'impact des formules qualité-prix des appels d'offres publics.

5

capsules vidéo

en préparation pour valoriser le travail des architectes.

1

dossier Architecture

publié dans le journal *Les Affaires* et sur leur site web.

Accompagner les membres dans leur pratique et l'entrepreneuriat

13

activités proposées aux membres, pour un total de **961** participants.

4

webinaires, 2 sondages et 15 infolettres

ont été produits pour accompagner les membres au plus fort de la crise de la COVID-19.

1

enquête salariale

enrichie des éléments liés à la rémunération globale (avantages sociaux, vacances et heures supplémentaires).

1

guide pour se lancer en affaires

une référence pour les architectes désirant démarrer leur propre firme.

L'AAPPQ

Des firmes d'architecture solides, au cœur de la qualité de notre cadre bâti

Mission

Assurer la défense des intérêts des firmes en architecture.

Vision

Être l'organisme rassembleur et la voix des firmes d'architecture, pour faire reconnaître leur valeur ajoutée.

Orientations 2019-2022

- Améliorer les conditions de pratique des firmes d'architecture.
- Valoriser la profession d'architecte en pratique privée.
- Bonifier les services aux membres.
- Mobiliser les firmes et assurer la pérennité de l'Association.

Actions

Concrètement, l'Association des Architectes en pratique privée du Québec agit au quotidien en :

- Intervenant en tant qu'**instance de représentation et de négociation** auprès des différents ministères et municipalités, pour améliorer les lois, règlements et processus encadrant la pratique de l'architecture au Québec : rédaction de mémoires et rapports (honoraires, rôles, responsabilités, etc.), représentations.
- **Analysant les clauses sévères ou abusives dans les appels d'offres** qui nuisent à la bonne pratique ainsi qu'à la qualité des relations contractuelles (responsabilités, droits d'auteur, honoraires, etc.) et en intervenant auprès des donneurs d'ouvrage pour les sensibiliser.
- **Documentant la profession d'architecte en pratique privée**, pour être au plus près des préoccupations et des besoins de ses membres : études économiques, enquêtes, analyses, etc.

- **Promouvant le rôle et le savoir-faire des architectes en pratique privée** : défense de la qualité architecturale, publication et large diffusion du Manuel de référence, répertoire des architectes en ligne, références au public, représentations auprès des décideurs.
- **Établissant des relations durables et constructives avec les autres acteurs de l'industrie de la construction** (ingénieurs, autres professions du design, architectes des autres provinces canadiennes, entrepreneurs, etc.).
- **Offrant des outils concrets aux bureaux d'architectes membres** pour un exercice optimal de leur pratique : contrats types, formations, assurances, conseils, guides, etc.

Valeurs

Intégrité, Qualité, Innovation et Durabilité sont les valeurs qui guident l'action de l'AAPPQ, reflétant la pratique de l'architecture au quotidien.

- **Intégrité** : en tant que chef d'orchestre des projets, l'architecte se doit d'avoir une approche exemplaire de son rôle de coordonnateur, respectueuse des clients et des autres acteurs.
- **Qualité** : parce que notre cadre bâti conditionne notre qualité de vie, notre culture et notre identité, l'exigence de la qualité guide la pratique de l'architecture au quotidien, pour que les bâtiments soient un investissement économique, social et culturel, profitable et durable.
- **Innovation** : reflet de la créativité qui anime l'architecte, l'innovation guide sa pratique, parce que les bâtiments sont le reflet d'une société en perpétuelle évolution, intégrant les derniers progrès technologiques et conceptuels.
- **Durabilité** : le respect des générations futures est au cœur de la pratique de l'architecture. Parce que nos bâtiments sont autant d'empreintes qui façonnent notre société, il est de notre responsabilité qu'ils soient respectueux de l'environnement, des citoyens et de la nature, pour longtemps.

L'AAPPQ

En chiffres

380

bureaux d'architectes membres,
représentés par

730

architectes patrons ou associés

Répartition par taille de bureaux

70 %

des firmes membres ont
10 employés et moins

- 33 %** > 1 à 2 employés
- 20 %** > 3 à 5 employés
- 17 %** > 6 à 10 employés
- 10 %** > 11 à 15 employés
- 8 %** > 16 à 25 employés
- 5,5 %** > 26 à 35 employés
- 2,5 %** > 36 à 50 employés
- 4 %** > 51 employés et plus

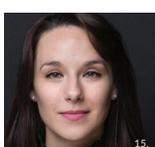
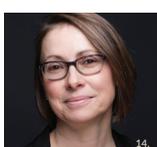
Répartition régionale

- 52 %** > îles de Montréal et Laval
- 13 %** > Montérégie
- 11 %** > Québec
- 7 %** > Laurentides–Lanaudière
- 17 %** > Autres régions

L'AAPPQ

Une équipe engagée

Pour atteindre ses objectifs, l'AAPPQ est gouvernée par un conseil d'administration de 13 membres architectes patrons et est soutenue par une direction générale. Elle s'appuie sur le travail de différents comités de travail composés d'administrateurs et de membres, et de son équipe permanente.



Le conseil d'administration

- 1. Anne Carrier** (*Anne Carrier Architecture*)
Présidente – Région de Québec
- 2. Richard A. Fortin** (*Bisson Fortin, Architecture + Design*)
Vice-président – Région des Laurentides
- 3. Stephan Chevalier** (*Chevalier Morales architectes*)
Secrétaire-trésorier – Région de Montréal
- 4. Patrice Beauchemin** (*Groupe A*)
Administrateur exécutif – Région de Québec
- 5. Andrea Wolff** (*Architem – Wolff Shapiro Kuskowski*)
Administratrice exécutive – Région de Montréal
- 6. Jonathan Bisson** (*Bisson et associés*)
Administrateur – Région de Québec
- 7. Pierre Cardin** (*Cardin Julien Inc.*)
Administrateur – Région de Montréal
- 8. Thomas Gauvin-Brodeur** (*Leclerc associés architectes inc.*)
Administrateur – Région de Montréal
- 9. Anne Lafontaine** (*Menkès Shoener Dagenais LeTourneux Architectes*)
Administratrice – Région de Montréal
- 10. Nicolas Lemay** (*Cimaise*)
Administrateur – Région du Centre-du-Québec
- 11. François Paradis** (*Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu & Associés, Architectes*)
Administrateur – Région du Croissant Nord
- 12. Richard de la Riva** (*Affleck de la Riva architectes*)
Administrateur – Région de Montréal
- 13. Étienne Taillefer** (*mdtp atelier d'architecture inc.*)
Administrateur – Région de la Montérégie

L'équipe permanente

- 14. Lyne Parent**
Directrice générale
- 15. Judy Manny**
Agente de développement des partenariats et des événements
- 16. Mathilde Petibon**
Adjointe administrative
- 17. Julien Serra**
Directeur des communications
- 18. Adrienne Pilon**
Chargée de communication et de concertation

Les comités

Différents comités ont été créés pour travailler sur la mise en œuvre des orientations 2019-2022 de l'Association. Ils permettront d'approfondir les réflexions sur des sujets pointus, et d'alimenter les analyses et argumentations nécessaires pour les représentations. Par défaut, Anne Carrier, présidente, est membre de tous les comités.

COMITÉ EXÉCUTIF / AUDIT ET STRATÉGIE

Patrice Beauchemin, Anne Carrier, Stephan Chevalier*, Richard A. Fortin*, Andrea Wolff.*

COMITÉ MINISTÈRES ET ORGANISMES – RÈGLEMENT DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (SCT)

Patrice Beauchemin, Michel Broz, Sylvie Girard, Anne Lafontaine, Gilles Maillé, Lyne Parent.*

COMITÉ MUNICIPALITÉS – PÔLE D'EXPERTISE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)

Pierre Cardin, Krystal Flamand, Nicolas Lemay, Anne Maloney, Lyne Parent, Sylvie Perrault, Richard de la Riva.*

COMITÉ CONCERTATION AVEC LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES (SQI)

Table de concertation : *Patrice Beauchemin, Michel Broz, Anne Carrier, Thomas Gauvin-Brodeur, Nicolas Lemay, Lyne Parent.*

Groupe de travail Honoraires et avenants :

Patrice Beauchemin, Michel Broz, Lyne Parent.

Atelier Honoraires BIM : *Anne-Marie Blais, Michel Broz, François Paradis, Julien Serra. En soutien : Patrick Bernier, Claude Bourbeau, Sébastien Dubois.*

COMITÉ LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Sandro Alvarado, Lino Alves, Hugues Daly, Marie-Eve Danis, Antonin Labossière, André Papineau, Lyne Parent, Nathalie Pineault, Étienne Taillefer, Émilie Vandal-Piché.*

COMITÉ COMMUNICATIONS ET OUTILS DE PROMOTION

Stephan Chevalier, Karine Dallaire, Guillaume Fafard, Claude Fugère, Éric Leblanc, Nicolas Lemay, Julien Serra, Étienne Taillefer.*

COMITÉ VISION D'AVENIR POUR LA PRATIQUE PRIVÉE

Stephan Chevalier, Sylvie Perrault, Julien Serra, Anik Shooner, Étienne Taillefer, Andrea Wolff.*

CONTRATS TYPES ET AUTRES OUTILS

François R. Beauchesne, Jonathan Bisson, José Faubert, Audrey Monty, Maxime Moreau, Jean-François Parent, Julien Serra, Paolo Spataro.*

COMITÉ FORMATION ET ÉVÉNEMENTS

Jonathan Bisson, Marie-Eve Danis, Richard A. Fortin, Marie-Isabelle Gauthier, Thomas Gauvin-Brodeur, Judy Manny, François Martineau, Maxime Moreau, François Paradis, Lyne Parent, Kim Parizeau, Anik Shooner.*

COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

Richard A. Fortin, Thomas Gauvin-Brodeur, François Paradis, Andrea Wolff et Sylvie Perrault.*

COMITÉ MANUEL DE RÉFÉRENCE ET MEMBRE HONORIFIQUE

Richard de la Riva, Lyne Parent, Julien Serra, Lisa Tremblay.

* Responsables des comités

Améliorer les conditions de pratique et d'octroi de contrats

La pratique et les conditions d'embauche des bureaux d'architectes sont encadrées par de nombreux textes de loi. Cette année l'AAPPQ a principalement été mobilisée par le projet de loi n°29, modifiant notamment la Loi sur les architectes et par le projet de loi n°61, visant à accélérer la réalisation de plus de 200 projets d'infrastructures publiques. Par ailleurs, les travaux du sous-comité, mis sur pied suite au retrait du projet de Règlement modifiant les règles d'octroi de contrats pour les ministères et organismes en août 2018, se sont poursuivis avant d'être de nouveau interrompus. L'AAPPQ a également multiplié les collaborations avec de nombreux donneurs d'ouvrage publics, que ce soit au sein de groupes de travail conjoints ou d'opérations de sensibilisation, auprès des villes et municipalités ou des ministères et organismes.

Agir sur le cadre législatif

Loi sur les architectes

Suite au dépôt, en juin 2019, du projet de loi n°29, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*, l'AAPPQ a déposé un mémoire et a été invitée à présenter ses commentaires devant la Commission des institutions à la fin de l'été. Un complément au mémoire a également été déposé en octobre. Si l'AAPPQ a accueilli plutôt favorablement ce projet de loi qui vient moderniser une Loi sur les architectes non actualisée depuis vingt ans, l'Association s'est inquiétée de quelques dispositions ne permettant pas de garantir la qualité de notre environnement bâti et la sécurité du public, notamment sur les enjeux de superficie de bâtiment à partir de laquelle l'intervention d'un architecte est obligatoire ou encore sur la surveillance de chantier. Un article prévoyant que le gouvernement pouvait unilatéralement exclure des catégories des bâtiments assujettis à la Loi sur les architectes était également problématique.

En septembre 2020, le projet de Loi a été adopté par l'Assemblée nationale. **Ce nouveau texte, qui reflète plus adéquatement la pratique des architectes et donc les actes qui leur sont réservés, intègre la quasi-totalité des recommandations que l'AAPPQ avait émises.** C'est l'aboutissement de douze années d'échanges et de débats auxquels l'AAPPQ a pleinement participé, en collaboration avec l'OAQ, chacun dans ses missions respectives.

La nouvelle loi prévoit une obligation pour l'OAQ d'adopter un règlement concernant le partage d'activités avec les technologues professionnels. L'AAPPQ suivra ce dossier et pourra émettre ses préoccupations en lien avec la pratique des bureaux d'architectes.

Règlement modifiant l'octroi de contrats pour les ministères et organismes publics

En juin 2018, le gouvernement déposait un projet de Règlement qui, s'il avait été adopté tel quel, aurait autorisé la Société québécoise des infrastructures et le ministère des Transports à recourir à d'autres modes de sélection que celui basé sur la qualité, dont celui du plus bas soumissionnaire. Suite à une mobilisation sans précédent, et de nombreuses actions menées en collaboration avec l'Association des firmes de génie-conseil (AFG), le projet de règlement a été retiré et un Sous-comité du *Forum d'échanges sur les contrats des organismes publics dans le domaine de la construction* a été mis sur pied. Après une interruption des travaux au printemps 2019, le gouvernement a mandaté une firme comptable pour juger de la « perception » de certains acteurs de l'industrie sur les modes d'octroi de contrats publics, y compris ceux basés sur le plus bas soumissionnaire. Ce mandat a conduit l'AAPPQ et l'AFG à publier, en août 2019, une lettre ouverte demandant au gouvernement de prendre clairement position en faveur de la qualité et de la durabilité. Cette lettre, signée par une trentaine d'organismes et experts qui partagent nos inquiétudes face aux lenteurs de ce dossier, a permis de déclencher **deux autres rencontres du Sous-comité en octobre 2019**, au cours desquelles l'AAPPQ a pu émettre ses réserves quant aux conclusions du rapport de la firme comptable. Depuis, les travaux de ce sous-comité n'ont pas repris. L'arrivée d'une nouvelle sous-ministre puis le contexte de pandémie ont également mis un frein aux travaux de ce sous-comité, le Secrétariat du trésor étant notamment mobilisé sur le projet de Loi n°61 (voir ci-contre) et la relance de l'économie. Une rencontre s'est tenue fin août 2020 avec la nouvelle sous-ministre afin d'évoquer les suites des collaborations avec le Secrétariat du Conseil du trésor.

Projet de loi n°61 pour accélérer la réalisation de projets publics

Le gouvernement a déposé en juin 2020 le projet de loi n°61, qui proposait des modifications législatives pour accélérer la réalisation de plus de 200 projets d'infrastructures publiques. Si l'AAPPQ a salué l'intention du gouvernement de miser sur les infrastructures publiques pour participer à la relance de l'économie du Québec dans le contexte de pandémie, ce projet de loi n'était pas acceptable, car il n'intégrait aucune balise pour garantir la qualité des ouvrages, notamment quant aux conditions d'octroi de contrats de services professionnels en architecture. **L'AAPPQ a donc déposé ses commentaires auprès de la Commission des finances publiques**, en proposant notamment que :

- La reddition de compte sur les projets concernés ne se fasse pas que sur les seuls effets économiques, mais aussi sur la création de valeur, sur les exigences rencontrées par ces projets en termes **de qualité architecturale des espaces construits et de développement durable**.
- Le gouvernement saisisse l'opportunité de miser sur la qualité et la durabilité des infrastructures en indiquant clairement que **les contrats de services professionnels en architecture doivent être octroyés sur la base de critères de qualité**.

Face aux nombreuses critiques formulées par différents groupes et par les partis d'opposition, le projet de loi a été retiré.

Décret encadrant les honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes

Tant que la question des modes d'octroi de contrats publics dans les ministères et organismes n'est pas réglée (voir plus haut), le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) refuse d'ouvrir le dossier de la révision du Décret définissant les honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes, notamment l'indexation urgente des taux horaires. En effet, malgré les demandes insistantes et pressantes de l'AAPPQ, le Conseil du trésor prétexte qu'il faut revoir les manières d'octroyer les contrats avant de parler de l'avenir du Décret. Le SCT considère également que les barèmes du Décret ne sont pas un problème puisque les propositions des firmes dans les modes qualité-prix sont souvent présentées en deçà. Néanmoins, l'AAPPQ a émis plusieurs demandes pour que soient au moins revus et indexés les taux horaires du Décret.

Collaborer avec les donneurs d'ouvrage

Table de concertation SQI

Après avoir finalisé les travaux sur l'élaboration de nouveaux critères de sélection et la nouvelle grille d'évaluation pour les appels d'offres de services professionnels en architecture et en ingénierie, la Table d'échange AAPPQ / AFG / SQI a discuté des enjeux liés aux modes de réalisation et aux nouveaux types d'appels d'offres, qu'ils soient multidisciplinaires ou en modes accélérés. Une conférence sur l'approche de la SQI pour **choisir le mode de réalisation en fonction du projet** a d'ailleurs été organisée en février 2020, à laquelle près de **170 membres** de l'AAPPQ et de l'AFG ont assisté.

Deux sous-comités ont également été créés pour discuter des enjeux de la **négociation des honoraires** : un groupe de travail concernant les services généraux et la négociation des avenants et un atelier spécifique pour les projets réalisés en BIM. En effet, avec la désuétude des Décrets, la pratique de l'architecture et les modes de collaboration qui évoluent rapidement, les délais de négociation des honoraires pour les services supplémentaires deviennent des irritants, aussi bien pour la SQI que pour les professionnels. L'objectif de ces deux comités est d'élaborer des balises communes pour déterminer ce qui relève des services de base ou des services supplémentaires, afin de réduire les délais de négociation. Cette année, le sous-comité sur la négociation des honoraires et des avenants s'est rencontré sept fois et celui sur les services BIM à six reprises.



Villes et municipalités

La tournée des municipalités entamée à l'hiver 2019 auprès des cinq plus grandes villes, afin de les sensibiliser aux opportunités que leur offrent les modifications apportées à la Loi sur les cités et villes permettant de considérer davantage la qualité dans les appels d'offres municipaux, s'est poursuivie avec la ville de Lévis en janvier 2020. Les rencontres avec les villes de Saguenay, Sherbrooke et Terrebonne ont été annulées à cause de tempêtes de neige puis des mesures de confinement. Les résultats de **l'étude sur l'impact des formules qualité-prix des appels d'offres publics**, que l'AAPPQ et l'AFG ont publiés en 2019, ont été une opportunité pour sensibiliser les représentants municipaux. Rappelons que cette étude visait à comprendre si les formules qualité-prix utilisées au Québec et au Canada permettaient de choisir un projet à un juste prix ou si elles favorisaient tout simplement le plus bas soumissionnaire. Quatre formules ont été analysées : municipale (à deux enveloppes), provinciale (à paramètre K), fédérale (qualité-prix proportionnel) et la grille de pondération incluant le prix, maintenant permise dans les municipalités. Les conclusions de l'étude démontrent que les formules utilisées aujourd'hui au provincial et au municipal favorisent quasi systématiquement le plus bas soumissionnaire.

L'AAPPQ a aussi collaboré avec le Bureau du Design de la Ville de Montréal pour se faire le porte-parole des bureaux d'architectes sur différents dossiers. Tout d'abord dans le cadre des **consultations visant à élaborer un agenda et un plan d'action pour la qualité en design et en architecture**, qui a été annoncé en décembre 2019. Des rencontres ont également porté sur les enjeux des critères de sélection intégrés dans les appels d'offres pour services professionnels en architecture (l'AAPPQ ayant présenté le travail fait avec la SQI l'année dernière), ainsi que sur le portrait de l'ensemble des professions du design et de l'architecture à Montréal que le Bureau du design a publié en septembre 2020.

Par ailleurs, l'AAPPQ a rencontré des représentants de **l'Union des municipalités du Québec** en mai 2020, pour échanger sur la gestion contractuelle en contexte COVID-19.

Consultations sur le contexte de surchauffe dans l'industrie de la construction

Ayant programmé un plan québécois des infrastructures ambitieux, le gouvernement s'inquiétait des conséquences de ce contexte de surchauffe sur les coûts et les échéanciers des projets publics. En décembre 2019, il a donc mené une ronde de consultations auprès de l'ensemble des principaux acteurs de la construction pour mieux comprendre les enjeux et identifier de potentielles pistes de solutions. À cette occasion, **l'AAPPQ a émis des suggestions et pistes de solutions pour tenter de mitiger les effets du contexte de surchauffe**, basées sur trois principes :

- considérer les firmes d'architecture comme des partenaires stratégiques;
- travailler sur l'attractivité des marchés publics;
- favoriser les modes de réalisation qui privilégient le lien client-architecte et la transparence.

L'AAPPQ a également rappelé que la conception représente 1 à 2 % du coût global d'un bâtiment sur l'ensemble de son cycle de vie, mais que c'est à ces étapes que se définissent les éléments qui auront des conséquences sur les coûts de construction d'une part, mais aussi sur les frais d'exploitation et d'entretien, et sur les mesures à prendre pour réduire au minimum l'empreinte écologique d'un bâtiment. Il n'est donc pas rentable socialement de faire de maigres économies dans les étapes de conception.

Les conclusions de ces consultations n'ont pas été communiquées, le contexte lié à la pandémie ayant eu un impact sur l'agenda du gouvernement.

Habitation sociale et communautaire

Depuis 2017, l'AAPPQ a entrepris des collaborations avec les acteurs qui interviennent dans l'habitation sociale et communautaire. Avec le réseau des Groupes de ressources techniques (AGRTQ), l'AAPPQ a notamment organisé une conférence conjointe intitulée **Améliorer la qualité et la collaboration dans les projets d'habitation communautaire et sociale**. Porteurs de projets et les architectes ont pu échanger et écouter des experts autour de trois enjeux : la qualité architecturale, les modèles collaboratifs et la conciliation des contraintes et des opportunités.





En outre, des représentations ont été faites auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ), afin entre autres, de faire reconnaître les services d'avant-projet en architecture dans le programme. **Ces représentations ont porté fruit puisque le nouveau programme, revu à l'automne 2019, intègre maintenant les changements** suivants :

- le prêt de démarrage et l'avance sur ce prêt sont majorés.
- l'ajout d'un montant de 830 \$ par logement pour couvrir les frais d'études de faisabilité.
- la possibilité d'obtenir des sommes supplémentaires pour payer les honoraires professionnels pour les services rendus en cas d'abandon de projets entre les étapes de l'engagement conditionnel et de l'engagement définitif.
- des subventions additionnelles pourront être octroyées pour la réalisation de projets visant la transformation-recyclage de bâtiments du patrimoine religieux ou intégrant l'essai d'une technologie ou d'une approche innovante susceptibles d'optimiser les pratiques actuelles dans le cadre de la réalisation de logements.

L'AAPPQ a également déposé un **mémoire auprès du Service de l'habitation de la direction générale adjointe à la Qualité de vie de la Ville de Montréal**, qui gère le programme AccèsLogis pour la métropole, afin d'émettre ses commentaires sur le programme montréalais de subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif. Des consultations, auxquelles l'AAPPQ participera, devraient commencer à l'automne 2020.

Interventions sur les appels d'offres

Les membres s'adressent à l'Association pour agir sur les clauses dans les appels d'offres publics qui sont très sévères, contraires aux pratiques reconnues ou qui présentent un risque d'affaires inacceptable. L'AAPPQ analyse ces clauses et intervient auprès des donneurs d'ordre pour les faire modifier ou retirer. Cette année, **l'Association est intervenue directement auprès de donneurs d'ordre publics** sur une dizaine d'appels d'offres, principalement auprès de municipalités et de commissions scolaires. Le nombre des interventions est moins important que les années passées, pour plusieurs raisons. Depuis la création de l'Autorité des marchés publics (AMP), l'AAPPQ intervient de moins en moins directement auprès des donneurs d'ordre publics, les délais étant raccourcis et les processus pour porter plainte privilégiant celles faites directement par les entreprises. L'AAPPQ accompagne donc les membres dans leurs démarches et le développement de leur argumentation pour qu'ils puissent s'adresser directement aux donneurs d'ordre ou à l'AMP. **Une conférence a d'ailleurs été proposée aux membres par l'AMP en décembre 2019.** Par ailleurs, le contexte de surchauffe vécu dans la première moitié de l'année a amené les firmes membres à se désintéresser plus rapidement des appels d'offres problématiques. De plus, les trois mois de confinement liés à la pandémie ont causé un ralentissement dans la publication des appels d'offres publics.

Positionner et promouvoir les firmes d'architecture

Pour améliorer les collaborations avec les donneurs d'ordre et les autres acteurs de l'industrie de la construction, l'AAPPQ accroît sa présence sur de nombreuses tribunes, que ce soient des groupes de travail, des tables de concertation ou des événements. Cela permet de positionner les bureaux d'architectes sur les grands enjeux de l'industrie et de notre société, en tant qu'acteurs économiques, sociaux et culturels incontournables. La collaboration avec les autres intervenants de l'industrie de la construction a notamment été très importante pour agir en contexte de pandémie. Par ailleurs, en multipliant les occasions de promouvoir les expertises des membres, l'AAPPQ contribue à valoriser les architectes en pratique privée. L'AAPPQ a également entrepris des actions pour développer la promotion des architectes en pratique privée auprès d'un public plus large.

Porter la voix des membres sur les grands enjeux du secteur

Des piliers d'une industrie en mutation

Depuis plusieurs années, l'AAPPQ a tissé des liens étroits avec l'ensemble des acteurs de l'industrie de la construction. L'objectif est de créer des passerelles pour contrer le fonctionnement en silos et améliorer les collaborations avec l'ensemble des interlocuteurs qui gravitent autour de l'architecture, que les membres côtoient au quotidien dans leur projet et qui sont aussi des acteurs économiques du secteur. Cela permet d'expliquer le travail des architectes et de sensibiliser l'ensemble des intervenants (ingénieurs, entrepreneurs généraux et spécialisés, manufacturiers, etc.) à la réalité de la pratique privée.

Suite au projet de Grappe économique de l'industrie de la construction qui a avorté en 2019, tous les intervenants représentant les entreprises du secteur – dont l'AAPPQ – ont souhaité garder une table d'échange pour discuter des grands enjeux du secteur. Cette table, appelée **Forum d'initiative stratégique pour l'industrie de la construction (FISIC)**, s'est réunie à sept reprises pendant les mois de confinement liés au contexte de pandémie. Les échanges ont permis d'agir de manière concertée afin que l'industrie de la construction soit une des premières à reprendre ses activités. Le FISIC, en échangeant sur les enjeux liés à la pandémie et en coordonnant des correspondances et rencontres virtuelles avec les décideurs politiques, a permis de démontrer au gouvernement que l'industrie était capable de se mobiliser pour une reprise sécuritaire de l'ensemble du secteur, permettant de positionner les entreprises – dont les firmes

d'architecture – comme des piliers de l'économie. Des rencontres se sont également tenues sur les enjeux soulevés par le projet de loi n°61 sur l'accélération de projets publics.

L'AAPPQ participe aussi depuis plusieurs années à la **Table multisectorielle BIM-PCI**, en étant présent sur son comité de pilotage. L'année 2019-2020 a essentiellement été consacrée au déploiement de la deuxième phase **de l'initiative québécoise pour la construction 4.0 (IQC 4.0)**, dont l'objectif est d'accompagner les entreprises dans leur transformation numérique. Elle propose notamment la réalisation de diagnostics numériques et l'élaboration des plans de déploiement du BIM pour ces entreprises, sans aucuns frais. Au 31 août, **28 firmes** d'architecture membres de l'AAPPQ étaient inscrites à cette initiative.

Ces différentes tables permettent aussi de s'allier avec des partenaires sur des enjeux communs. Ainsi, l'AAPPQ est membre du **Groupe d'accès aux marchés publics (GAMP)** avec l'Association de la construction du Québec (ACQ), l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO), l'Association des firmes de génie-conseil Québec (AFG), la Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (CEGQ) et l'Association québécoise des entrepreneurs en Infrastructure (AQEI). Ce regroupement a pour objectif de **réaliser une étude visant à documenter les facteurs et les niveaux de risque causant un désintéressement chez des firmes de services professionnels et chez les entrepreneurs en construction face aux marchés publics québécois**. La firme Raymond Chabot Grant Thornton a été mandatée pour faire cette étude et un sondage a été diffusé à l'ensemble des membres en août 2019.

Toutes ces initiatives s'inscrivent dans la stratégie de l'AAPPQ de positionner les bureaux d'architectes comme acteurs économiques incontournables de l'industrie de la construction, en prenant part aux débats et en suivant les évolutions que connaît le secteur, pour mieux accompagner les bureaux membres. C'est aussi pour cette raison que l'AAPPQ est membre du **Conseil du patronat du Québec (CPQ)**, afin d'accroître son influence et de participer aux grands débats économiques qui touchent les PME, en portant la voix des firmes d'architecture. La collaboration avec le CPQ a été très soutenue pendant les premiers mois de pandémie, permettant à l'AAPPQ d'offrir aux membres des conseils et un accompagnement adéquat pendant cette période d'incertitude économique.



Tribunes et partenariat

Au-delà de ces initiatives pour structurer l'industrie et faciliter les collaborations, l'AAPPQ est également de plus en plus sollicitée pour intervenir dans des colloques ou conférences, afin de partager son point de vue et son expertise sur des sujets qui touchent la commande publique, la saine concurrence ou la qualité architecturale. Cette année, l'AAPPQ est principalement intervenue pour présenter les résultats de l'étude sur l'impact des formules qualité-prix des appels d'offres publics (voir p. 12). Ainsi, différentes présentations ont été faites :

- 10 et 11 octobre 2019 : aux membres de l'**Association des travaux publics d'Amérique** (représentant essentiellement des municipalités).
- 30 octobre 2019 : aux membres de l'**Association des gestionnaires de projets immobiliers institutionnels**.
- 22 novembre 2019 : aux participants de la **Superconférence de l'industrie de la construction** (représentants de ministères, d'organismes et de municipalités).
- 11 février 2020 : aux participants du **Forum Contrats publics organisé par Les Affaires** (principalement des représentants de donneurs d'ouvrage publics et chefs d'entreprises de l'industrie de la construction).

Par ailleurs, l'AAPPQ a également continué ses collaborations dans le cadre de deux partenariats. L'un avec la plateforme d'expertise en architecture scolaire Schola, en participant aux travaux de l'organisme. L'autre partenariat, avec Maestria, a été renouvelé avec le salon des métiers d'art de l'architecture et du patrimoine québécois. Ces ententes permettent de mettre en avant deux expertises fortes des bureaux : l'architecture scolaire et l'architecture patrimoniale. Il est à noter que Maestria 2020 a été annulé au dernier moment, suite aux mesures gouvernementales liées à la pandémie.

L'AAPPQ a également participé à la soirée de la relève organisée par le Regroupement des étudiants en architecture (RÉA) de la faculté d'aménagement de l'Université de Montréal : une soirée de **réseautage entre les élèves du BAC et de la Maîtrise en architecture, et les architectes de différents profils**. Une occasion d'échanger avec les étudiants sur la situation des architectes patrons.

Promouvoir les membres et leurs expertises

Report de la publication du Manuel de référence

En raison du contexte lié à la COVID-19, devant l'incertitude quant à la possibilité de pouvoir organiser un événement de lancement et constatant que les annonceurs du Manuel étaient dans l'incapacité de s'engager à l'achat des pages de publicité, l'AAPPQ a pris la décision de **reporter la publication du Manuel à l'automne 2020**. La rencontre du comité de sélection de projets s'est tenue le 16 juillet et l'équipe de l'AAPPQ s'est attelée à préparer un événement de lancement de manière virtuelle à l'automne 2020.

Rappelons que le Manuel de référence de l'AAPPQ est publié en 2 000 exemplaires et est une vitrine du savoir-faire des bureaux d'architectes membres, en présentant notamment 25 projets exemplaires. C'est aussi un outil pratique pour tous ceux qui ont un projet d'architecture; il répertorie l'ensemble des firmes d'architecture ainsi que les partenaires fournisseurs. Il est habituellement lancé à l'occasion du cocktail annuel de l'AAPPQ en juin de chaque année.

Capsules vidéo

Afin de répondre aux orientations stratégiques de l'Association visant à démystifier le rôle des architectes auprès d'un plus large public, et désirant capitaliser sur les projets sélectionnés pour le Manuel pour promouvoir plus largement et numériquement les projets et les architectes, l'AAPPQ a initié **la production de cinq capsules vidéo basées sur des entrevues avec les architectes** ayant conçus les projets coups de cœur du Manuel. L'objectif de ces capsules est de :

- véhiculer quelques messages clés liés à la qualité architecturale et au rôle des architectes;
- mieux faire comprendre le travail des architectes et leur valeur ajoutée;
- montrer la diversité des interventions des architectes;
- donner une visibilité supplémentaire aux projets sélectionnés et aux partenaires de l'AAPPQ.

L'AAPPQ a donc élaboré un cahier des charges pour l'appel d'offres de la production de ces capsules et cinq entreprises ont déposé une soumission; le prestataire a été choisi fin août 2020. Les capsules seront diffusées à l'automne 2020.

Web, réseaux sociaux et relations média

Le site Internet de l'AAPPQ donne une visibilité accrue aux actions de l'Association et à ses membres. Par ailleurs, le moteur de recherche de bureaux d'architectes intègre des critères en fonction des besoins des clients et des projets. Sur la dernière année, un peu plus de **180 000 pages ont été vues par 43 100 visiteurs uniques**. La page de recherche d'architectes, les nouvelles de l'AAPPQ et les projets des membres sont les sections les plus consultées. L'AAPPQ est également active sur les réseaux sociaux Twitter (1 086 abonnés) et LinkedIn (848 abonnés) et a lancé une page Facebook à la fin de l'été 2020.

L'AAPPQ a été également très présente dans les médias, avec notamment des interventions d'Anne Carrier, présidente, dans deux articles : un du *Devoir* intitulé **Le piège des « belles » écoles** et un du magazine *Formes* dont le titre était **L'après-COVID – Un long processus de transition**. La directrice générale, Lyne Parent, a également partagé la situation des firmes d'architecture dans le numéro hors-série **Architecture et pandémie** d'*Esquisses* (magazine de l'OAQ) et dans le journal *Les Affaires*, dans un article intitulé **Clarifiez vos appels d'offres, svp!**

Par ailleurs, pour la deuxième année, l'AAPPQ a collaboré avec le journal *Les Affaires* pour faire paraître un **dossier spécial Architecture** dans le numéro du 26 octobre 2019. Ce dossier a permis de promouvoir la valeur ajoutée du travail des firmes d'architecture et d'offrir une visibilité accrue aux bureaux membres, auprès d'une cible privilégiée.

Références au public

L'Association a répondu à **85 demandes de références** au cours de l'année 2019-2020. À la suite de l'analyse du besoin, l'AAPPQ recommande plusieurs bureaux membres qui agissent dans les domaines d'expertise et de pratique recherchés, dans la région concernée. Parmi ces requêtes, 63 % concernaient le secteur résidentiel (condos et résidences unifamiliales), 17 % le commercial et 4 % les bureaux.

L'AAPPQ répond également à de nombreuses questions sur les honoraires d'un architecte ou de quelle manière planifier et aborder un projet : une occasion de faire de l'éducation auprès du grand public et de promouvoir les meilleures pratiques.



Accompagner les membres dans leur pratique et l'entrepreneuriat

Une des priorités de l'Association est de bonifier et développer les services aux membres, afin de leur offrir davantage d'outils pour faciliter leur pratique et les accompagner sur les principaux enjeux qui touchent leur bureau, notamment économiques. Formations, conférences, conseils, services et avantages négociés : cette année l'AAPPQ a bonifié son offre aux membres. Elle a notamment été très présente pour accompagner les firmes dans le contexte très compliqué lié à la pandémie et aux mesures de confinement.

Formations et conférences

L'AAPPQ a continué de proposer une offre de formations et de conférences développées sur mesure, pour répondre aux besoins des membres. La programmation initialement prévue a été adaptée pour s'ajuster au contexte de pandémie, tant au niveau des contenus (les sujets liés au contexte ont été privilégiés) que sur la forme, toutes les activités proposées à partir d'avril ont été données en mode webinaire. Au total **13 activités** ont été proposées aux membres, pour un total de **982 participants**.

Nouveaux contrats AAPPQ : encadrer votre responsabilité, expliquer vos services et évaluer vos honoraires

19 septembre 2019
Laval
35 participants

Lancer sa firme d'architecture : l'essentiel

En collaboration avec l'OAQ et le Fonds des architectes

17 octobre 2019
Montréal
103 participants

Lancer sa firme d'architecture : l'essentiel

En collaboration avec l'OAQ et le Fonds des architectes

30 octobre 2019
Québec
91 participants

Planifier et gérer la croissance de sa firme

1^{er} novembre 2019
Montréal et webdiffusion
48 participants

Assemblée générale annuelle

1^{er} novembre 2019
Montréal
34 participants

Améliorer la qualité et la collaboration dans les projets d'habitation communautaire et sociale

En collaboration avec l'AGRTQ
27 novembre 2019
Québec
62 participants

AMP, concurrence et lobbyisme : les règles à connaître

12 décembre 2019
Québec
12 participants

Modes de réalisation de projets et collaboration à la SQI

En collaboration avec l'AFG
19 février 2020
Montréal et webdiffusion
168 participants

Droit d'auteur en architecture : concilier protection des droits des architectes et des propriétaires

24 février 2020
Montréal
61 participants

COVID-19 – Aides aux entreprises : comment s'y retrouver et comment en bénéficier ?

17 avril 2020
Webdiffusion
95 participants

Évaluer le risque contractuel en contexte de la COVID-19

En collaboration avec le Fonds des architectes
22 avril 2020
Webdiffusion

90 participants (et plus de 500 personnes ont visionné la vidéo en différé)

COVID-19 – Pour une relance sécuritaire du secteur de la construction

14 mai 2020
Webdiffusion
91 participants

Le plan de continuité des affaires : assurer la pérennité

En collaboration avec l'OAQ
19 mai 2020
Webdiffusion
56 participants

Accompagnement et outils

Conseils et communications

L'AAPPQ a été très présente auprès de ses membres pour les accompagner dans la gestion de la crise de la pandémie. Au-delà de la concertation avec l'industrie de la construction pour que ce secteur soit un des premiers à reprendre ses activités (voir p. 14), **suivre et comprendre les différentes mesures annoncées par le gouvernement afin de les « décoder » pour les membres** a été le principal objectif de l'AAPPQ. Que ce soit pour les gestes que les entreprises pouvaient poser (comme les relevés sur site), ou pour les différentes mesures d'aides du fédéral et du provincial, l'Association a effectué une veille pendant plusieurs mois. **Au plus fort de la crise, entre avril et mai 2020, quatre webinaires ont été proposés aux membres sur des enjeux liés au contexte de la COVID-19 et une quinzaine d'InfoMembres et FlashInfo ont été préparés et communiqués.** L'AAPPQ s'est également associée à l'OAQ, au Fonds des architectes et à Collectif.net pour alimenter un **Guide de survie** à l'intention de la communauté architecturale, hébergé sur le site web de l'OAQ.

Une autre priorité de l'AAPPQ a été de suivre les conséquences de la pandémie sur la situation des firmes d'architecture : **deux sondages** ont été réalisés, pendant le confinement et après la reprise des activités. Ils ont permis à l'AAPPQ de mieux accompagner les membres pendant cette période trouble, d'identifier les mesures adéquates qui pourraient être mises en place et de relayer leurs préoccupations auprès des pouvoirs publics.

L'AAPPQ reçoit également beaucoup de demandes de membres sur des questions contractuelles, de gestion ou d'affaires. Au-delà des clauses sévères et déraisonnables incluses dans les appels d'offres, les ententes de consortiums entre architectes et ingénieurs, les interrogations sur l'utilisation du contrat AAPPQ et l'interprétation du Décret sont aussi récurrentes. Cette année les questions liées à la pandémie ont aussi été très nombreuses.

L'AAPPQ collabore également avec le Fonds des architectes et l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) pour répondre à certaines demandes qui concernent la responsabilité professionnelle ou le code de déontologie.

L'AAPPQ diffuse aussi des communications qui permettent aux membres de rester informés sur les différents travaux et services de l'Association. En 2019-2020, **14 InfoMembres** (infolettres) et **43 FlashInfo** (informations ponctuelles) ont été diffusés. Ces communications permettent également d'intégrer des bannières publicitaires qui participent aux revenus de l'Association. **L'infolettre a un taux d'ouverture de plus de 55 %.**





Outils

Cette année, l'AAPPQ a développé ou mis à jour des outils utiles pour les firmes membres :

- **Contrats AAPPQ** : deux mises à jour des contrats (standards et simplifiés) ont été produites. Une en février 2020 avec les taux horaires indexés et une en mai pour ajuster les contrats, suite à l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement sur la détention de sommes par les architectes* (avances d'honoraires). Les versions anglaises des deux contrats ont également été produites.
- **Enquête salariale** : réalisée tous les deux ans, cette enquête est un outil de référence et de pilotage pour les architectes patrons et associés. Elle présente les taux horaires pratiqués au sein des firmes d'architecture. Cette année, l'AAPPQ a voulu enrichir son enquête salariale et a confié le mandat à une firme externe pour réaliser et intégrer des éléments liés à la rémunération globale (avantages sociaux, vacances et heures supplémentaires). Le sondage a été réalisé en janvier et février 2020 et les résultats de l'enquête ont été diffusés en mai. À l'occasion de ce sondage, des questions ont également été posées sur les enjeux de main-d'œuvre vécus par les firmes. Un rapport sera publié à l'automne.
- **Guide *Lancer sa firme d'architecture, l'essentiel*** : en collaboration avec l'OAQ et le Fonds des architectes, l'AAPPQ a élaboré un guide qui se veut une référence pour les architectes désirant démarrer leur propre firme. Il traite des formalités applicables pour la mise en place d'une firme d'architecture, en passant par l'environnement législatif encadrant la pratique, les contrats, la responsabilité professionnelle, les assurances, la gestion des risques ou le développement des affaires. Deux conférences ont été données à Montréal et Québec à l'occasion du lancement de ce guide : *Formes juridiques pour opérer une firme d'architecture – Démêler le vrai du faux / Démarquez-vous : stratégies et pratiques efficaces en développement des affaires.*

Avantages négociés

L'AAPPQ offre des avantages négociés à ses membres. Deux ententes avec des courtiers permettent aux bureaux membres de bénéficier d'une assurance collective et d'une assurance entreprise / auto et habitation. L'AAPPQ a également signé une entente avec l'Association des maîtres couvreurs du Québec (AMCQ) pour que les bureaux obtiennent des services gratuits. En voici un résumé.

Assurance collective

Pour permettre à ses membres d'offrir à leurs employés un régime d'assurance collective, l'AAPPQ s'est associée avec SAGE Assurances et Rentes collectives. Cette entente permet aux membres de se regrouper afin de bénéficier de tarifs compétitifs et d'avoir accès à un régime adapté à leurs besoins (maladie, dentaire, invalidité, assurance-vie, assurance voyage, etc.). Elle est ouverte aux bureaux qui ont deux employés ou plus.

Services financiers et gestion de patrimoine

L'AAPPQ étant membre fondateur et actionnaire de Financière des professionnels, les architectes peuvent bénéficier des services de gestion financière adaptée à tarifs très compétitifs : planification financière, fonds d'investissement, gestion privée, REER, etc. Les solutions d'investissement, orientées vers le rendement à long terme et la protection du capital, intègrent des frais de gestion et des honoraires avantageux.

Assurance entreprise / Auto et habitation

Les membres de l'AAPPQ peuvent bénéficier d'un programme d'assurance entreprise grâce à une entente signée avec DPA Assurances – Division Groupe. En plus d'offrir une assurance sur les biens (bâtiments, équipements, etc.) et la responsabilité civile, DPA Assurances propose un programme d'assurance automobile et habitation pour les firmes membres et leurs employés.

Services AMCQ gratuits

Grâce à ce partenariat, les bureaux membres de l'AAPPQ bénéficient également de services gratuits dédiés : devis techniques pour les caractéristiques et les matériaux à considérer, vérification de plans et devis, validation de fiches techniques et équivalences.

Vie associative et finances

Vie associative

La vie associative, vecteur de la solidité du réseau des architectes en pratique privée, occupe également une part importante des activités de l'Association.

Pour assurer la **gouvernance de l'Association**, le conseil d'administration (CA) s'est réuni cinq fois et le comité exécutif (CE) six fois. Rappelons que le CA se réunit normalement tous les trimestres et le CE au besoin. Le calendrier et la forme des rencontres ont été modifiés pour s'ajuster au contexte de pandémie. Le CE s'est notamment beaucoup réuni pendant les trois mois de confinement.

L'**Assemblée générale annuelle** est un moment important pour la gouvernance de l'Association. Elle s'est tenue le 1^{er} novembre à Montréal. Les finances, le bilan des activités et le plan d'actions à venir ont été présentés. Les élections pour renouveler une partie des postes d'administrateurs se sont également déroulées à cette occasion. La planification stratégique 2019-2022 a également été présentée.

Un comité Gouvernance, éthique et ressources humaines a également été mis sur pied. Il a pour objectif de proposer des travaux et outils pour améliorer la gouvernance et l'éthique de l'Association.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de sa planification stratégique axée notamment sur la valorisation du travail des architectes et le développement de services aux membres, l'AAPPQ a également accueilli Adrienne Pilon au sein de son équipe à titre de **chargée de communication et de concertation** en juin 2020. Elle aura comme principale mission de développer les outils de communication de l'Association et de coordonner la concertation des divers comités.

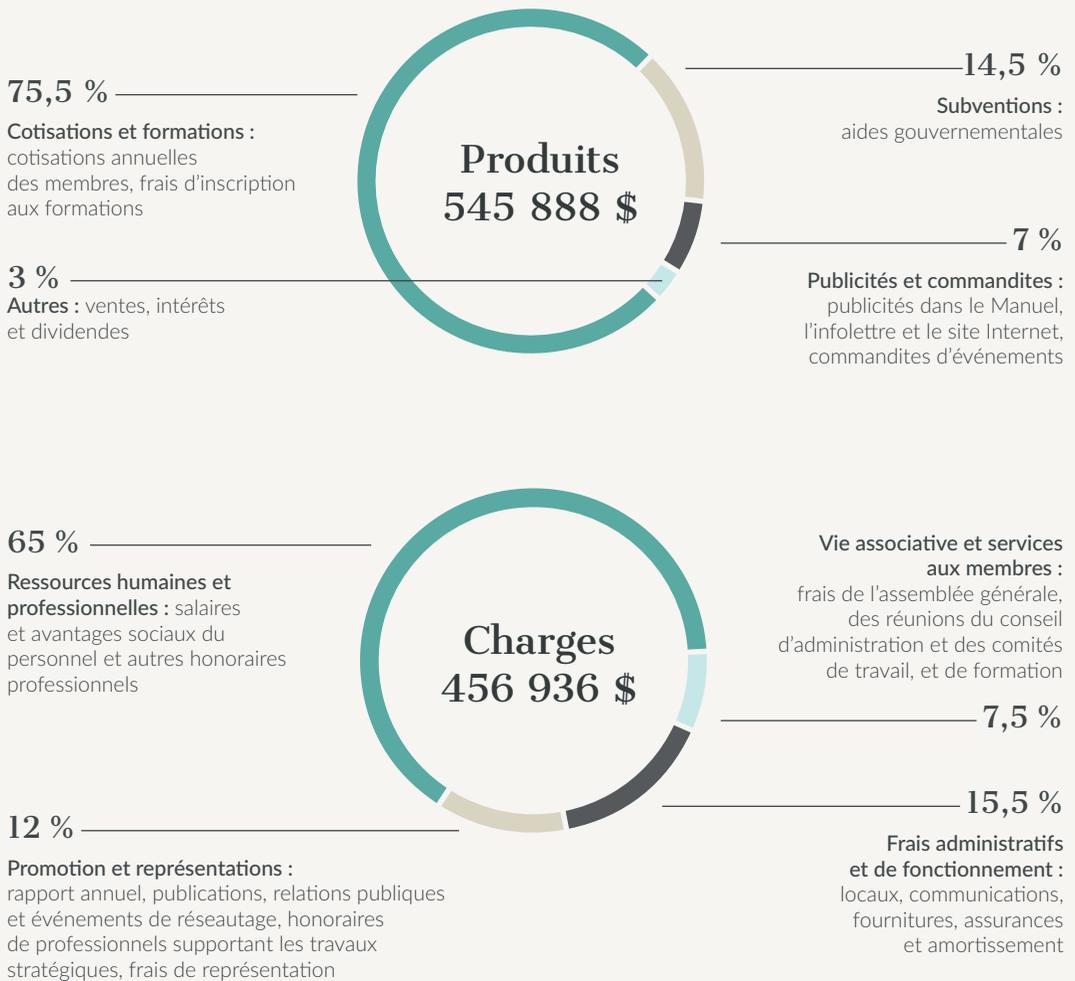
Pour adapter l'organisation et les actions de l'AAPPQ au contexte de pandémie, la direction générale a également mis en place toutes les mesures nécessaires pour que les salariés de la permanence puissent **travailler à distance et/ou au bureau dans le respect des mesures sanitaires**. Un plan de **continuité des affaires** a également été adopté.



Finances

En assurant une gestion saine et prudente de ses finances et malgré le contexte difficile lié à la COVID-19, l'AAPPQ clôture l'année financière avec un surplus budgétaire de **88 952 \$**. Si les revenus publicitaires ont diminué suite au report de la publication du Manuel de

référence, les subventions accordées dans le cadre des mesures d'accompagnement des entreprises ont permis de limiter les conséquences sur les finances de l'AAPPQ. L'Association a une marge de manœuvre suffisante pour continuer ses activités et se développer.



Crédits

Rapport annuel 2019-2020

Couverture

Chalet du sommet Bromont
Lemay
Photo : © Phil Bernard

p. 3 et 4

Photos : © Fany Ducharme

p. 8

Photos 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11,
14, 15, 17 : © Fany Ducharme

p. 11

**Centre régional intégré de cancérologie
à l'Hôtel-Dieu de Lévis**
Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu & Associés
Architectes | Jodoin Lamarre Pratte Architectes |
DMG architecture – en consortium
Photo : © Stéphane Groleau

P.12

Pavillon Guy-Rocher
Yves Woodrough Architectes | DKA Architectes |
Yelle Maillé et associés architectes – en consortium
Photo : © Josée Marino

P.13

Bibliothèque Saint-Jean Eudes
BGLA architecture + design urbain
Photo : © Stéphane Groleau

p. 15

Eidos-Montréal
La SHED architecture
Photo : © Maxime Brouillet

p. 16

Cabine A
Bourgeois Lechasseur, Architectes
Photo : © Maxime Brouillet

p. 18, 19, 20

Conférence et assemblée générale AAPPQ
Photos : © Sylviane Robini

p. 22 et C3

Dialogue
Blanchette Architectes
Photo : © Atelier Welldone

WVW – 5551 Wellington
ADHOC architectes
Photo : © Raphaël Thibodeau

Complexe La Source-Polymétier
Trame Architecture + Paysage
Photo : © David Boyer

Design : Gauthier







Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

420, rue McGill, bureau 302
Montréal (Québec) H2Y 2G1
514 937-4140

aappq@aappq.qc.ca

www.aappq.qc.ca